



2023/09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE
portant réglementation de la circulation pour passage de la
cycloportive « La Périgordine » dimanche 11 juin 2023**

Le Maire de la commune de Les Coteaux Périgourdins,

Vu les articles L2213-1 à L2213-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8 et R411.24 à R411.28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, livre1-huitième partie : signalisation temporaire ;

Vu le Code du Sport (articles A331-37 à A331-42) modifié par l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;

Vu la demande de « La Périgordine Organisation » d'organiser la cycloportive « La Périgordine », dimanche 11 juin 2023 et passant sur la commune de Les Coteaux Périgourdins ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement de l'épreuve, il est nécessaire de réglementer la circulation sur certaines routes ;

ARRETE

Article 1 :

Le dimanche 11 juin 2023, de 09h00 à 10h00 sur les routes suivantes :
D 73 et D60

Une priorité de passage sera accordée aux cyclistes et le stationnement sera interdit sur ces voies sur toute la largeur de la chaussée.

Article 2 :

Pendant le passage des cycloportifs, l'organisateur mettra un nombre suffisant de signaleurs à toutes les intersections et endroits réputés dangereux.

2023/09
(Suite 1)

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'organisateur de l'épreuve qui en assurera la maintenance pendant toute la durée nécessaire et sous sa seule responsabilité.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Monsieur le Maire de Les Coteaux Périgourdins ;
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Terrasson ;
Monsieur le Président de l'association « La Périgordine Organisation » ;
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Coteaux Périgourdins, le 18 avril 2023

Les Coteaux Périgourdins, Le 18/04/2023

Le Maire, Jean-Marie CHANQUIOI



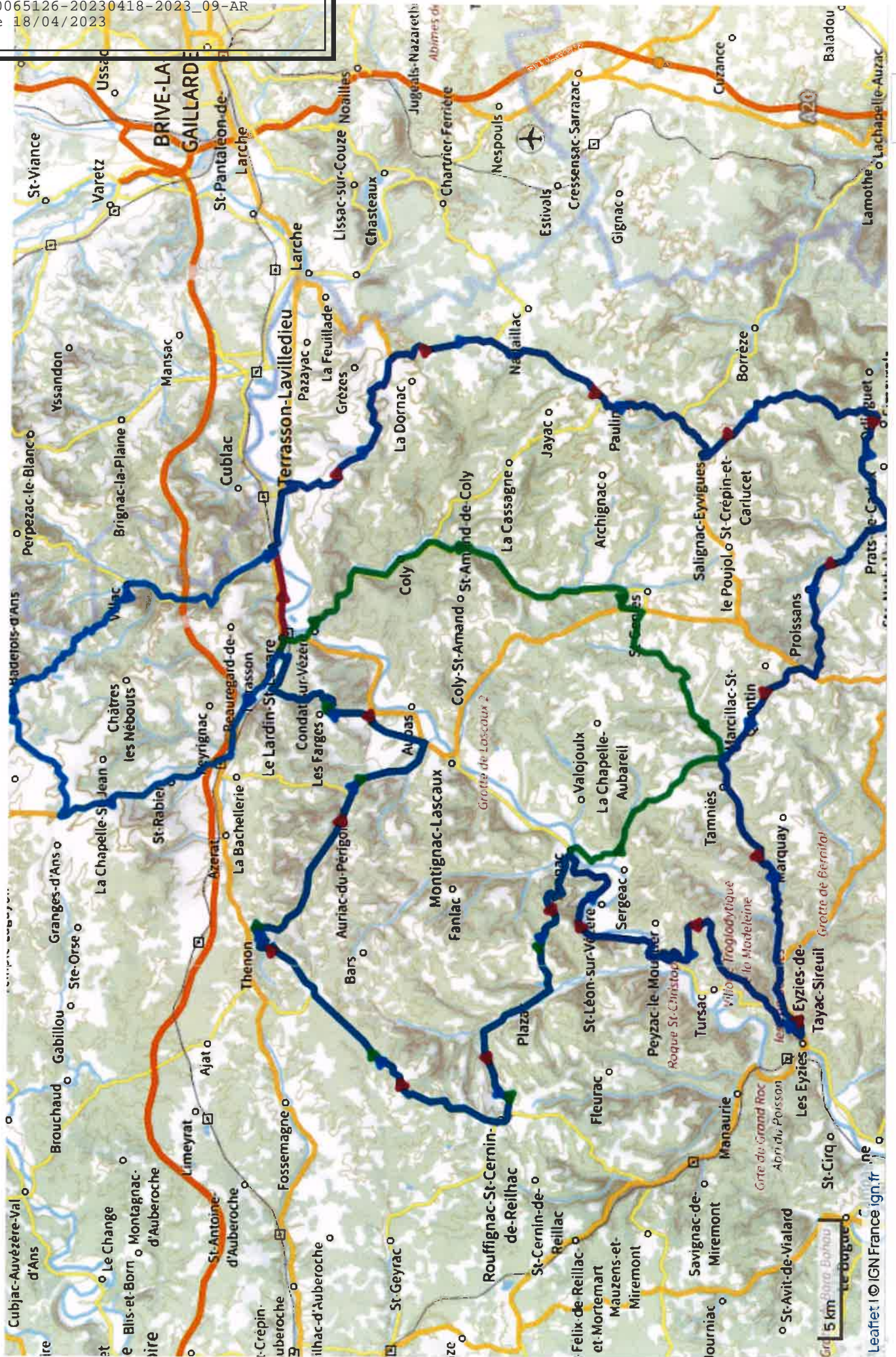


**CYCLOSPORTIVE
LA PERIGORDINE
Dimanche 11 juin 2023**

Vue globale des parcours

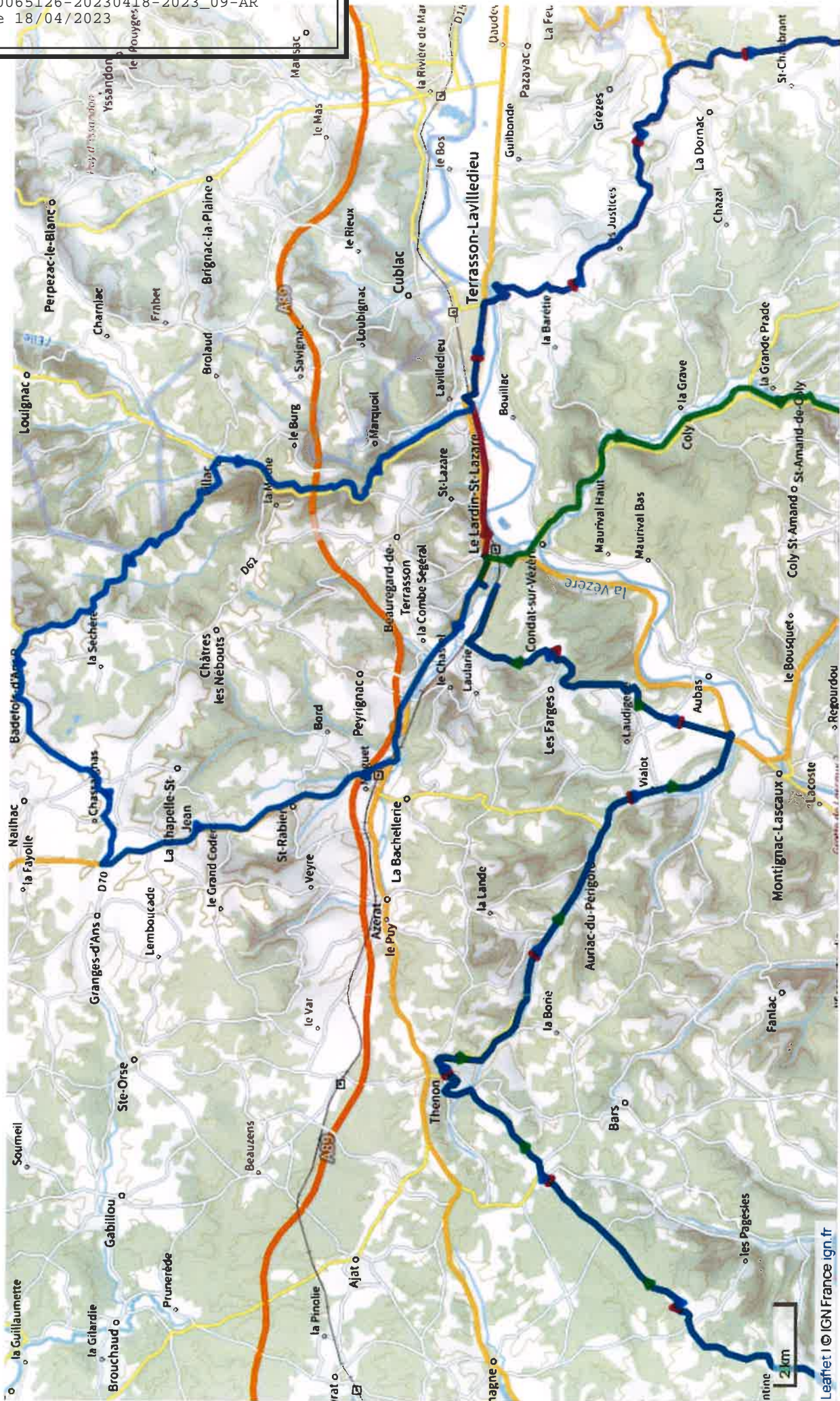
Ensemble des parcours	2
Partie nord	3
Partie sud	4

024-200065126-20230418-2023_09-AR
Reçu le 18/04/2023



AR Prefecture

024-200065126-20230418-2023_09-AR
Reçu le 18/04/2023



AR Prefecture

024-200065126-20230418-2023_09-AR
Reçu le 18/04/2023

